

Domaine Public

1 7 8 4

Edition PDF
du 23 juin 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1783
du 16 juin 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Service militaire et associations paramilitaires

La dérive sectaire ne guette pas que la spiritualité
(André Gavillet)

Libre circulation des personnes: non au «oui mais»

L'USS a tort de laisser toute la place
au seul «oui» patronal (Jean-Daniel Delley)

Des retards qui pourraient se payer cher

Le Conseil national veut relever le taux d'intérêt
moratoire pour les dettes (Alex Dépraz)

L'UDC est raciste, mais pas d'extrême droite

Un rapport annuel sur le racisme en Suisse
toujours éclairant (Albert Tille)

Urbanisme et métamorphose

Lausanne mérite mieux qu'un projet-vitrine
pour excuser un stade (Pierre Imhof)

Genève:

le projet La Praille-Acacias-Vernets relancé

Une réorientation qui laisse encore bien des
problèmes et des ambiguïtés (Daniel Marco)

Genève: quand la souris

s'invite à l'exercice de la démocratie

Le vote électronique proposé soulève davantage
de problèmes qu'il n'en résout (Jean-Daniel Delley)

Service militaire et associations paramilitaires

La dérive sectaire ne guette pas que la spiritualité

André Gavillet (22 juin 2008)

Le capitaine responsable de l'exercice militaire de *rafting* sur la Kander, qui fut fatal à cinq participants, était le président d'une association paramilitaire. Le but de cette association serait, rapporte la presse, de cultiver les vertus de l'endurance physique et de l'esprit chevaleresque. Et, naturellement, de conforter chez celui ou chez ceux qui dirige(nt) le plaisir de soumettre autrui à sa volonté à travers des épreuves réputées initiatiques.

Les valeurs qu'exalte l'armée, courage, don de soi, obéissance, ne trouvent pas en temps ordinaire de champ d'application dans le banal cantonnement et le «*cours de répète*». L'ennemi qui donne sens à l'engagement n'est pas

aux frontières mais dans les tiroirs d'exercices d'état-major. L'institution militaire laisse donc place à des associations-sectes où se vivent, se recréent et s'exaltent les vertus du vrai combat.

Au lancement de *Domaine Public* (en 1963) nous avons révélé un exercice où des aspirants aviateurs étaient censés être tombés en territoire ennemi. Poursuivis, ils étaient arrêtés et torturés selon un simulacre poussé. La mise en scène avait été conçue par des officiers activistes, liés au civil par une idéologie et une organisation communes.

La tentation de l'armée est de considérer les activistes comme de bons éléments et de faciliter leur ascension dans la

hiérarchie militaire. Ce fut à l'évidence le cas pour le capitaine responsable du drame de la Kander.

L'armée qui recrute et enrôle des hommes aux convictions diverses doit considérer comme contraire à son éthique qu'une idéologie militariste, sectaire, soit cultivée en parallèle aux engagements qu'elle requiert. Au lieu d'y voir une élite à favoriser, elle doit se méfier de ces zéloteurs.

Le chef de l'armée, Roland Nef, en exigeant la démission de Walter Knutti, commandant des forces aériennes, a peut-être donné ce signal. C'est du moins ce que l'on souhaite. Mais ce sera au Conseil fédéral et à Samuel Schmid de le confirmer devant le parlement.

Libre circulation des personnes: non au «oui mais»

L'USS a tort de laisser toute la place au seul «oui» patronal

Jean-Daniel Delley (17 juin 2008)

Les délégués de l'Union syndicale suisse ont décidé à l'unanimité de ne pas lancer le référendum contre la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Ils ont même admis l'impact positif de cet accord sur l'emploi.

Mais, contre toute logique, l'USS attendra la campagne référendaire pour fixer son mot d'ordre, espérant ainsi obtenir un renforcement des mesures d'accompagnement. Elle laisse

le champ libre aux patrons, qui déjà partent en campagne. Même l'aile économique de l'UDC, emmenée par l'entrepreneur et conseiller national Peter Spühler, va s'engager pour la libre circulation, contre son parti si nécessaire. Les syndicats vont donc rester l'arme au pied, renonçant à mobiliser dès à présent leurs troupes avec leurs propres arguments, un engagement indispensable pour faire triompher le camp du oui.

Avant la votation populaire de 2000, l'USS avait déjà opté pour cette tactique risquée ([DP 1385](#)). Risquée car elle fait le jeu des isolationnistes qui se fichent de l'avenir du pays et de son économie, tout occupés à engranger les dividendes des peurs qu'ils ne cessent de stimuler dans l'opinion. Et contreproductive car elle ne peut qu'affaiblir les syndicats: à brandir une menace qu'ils ne peuvent sérieusement mettre à exécution, ils érodent leur crédibilité.

Des retards qui pourraient se payer cher

Le Conseil national veut relever le taux d'intérêt moratoire pour les dettes

Alex Dépraz (17 juin 2008)

Le dernier jour de la session parlementaire est généralement consacré aux votes finaux et à la liquidation des interventions parlementaires. Vendredi 13 juin, le Conseil national a accepté dans ce lot et sans même un débat une motion du Groupe libéral-radical sobrement intitulée [«sanctionner les mauvais payeurs»](#).

La droite ne propose pas le retour de la contrainte par corps, même si elle entend donner *«des leçons aux débiteurs fautifs»* de ne pas payer leurs factures dans les délais. La mesure proposée va surtout faire mal au portemonnaie de ceux qui ne l'ont pas forcément bien garni. Le Code des obligations prévoit que celui qui est en retard dans le paiement de sa dette doit un intérêt de **5% l'an**. La motion propose de doubler cet intérêt moratoire arguant qu'un taux de 10% serait de nature à inciter les mauvais payeurs montrés du doigt à régler leurs factures dans des délais plus décents. Contrairement à leur réputation un peu usurpée, les Suisses ne paient plus leurs factures rubis sur l'ongle mais accusent selon les chiffres cités dans la motion une moyenne de 15 jours de retard. Le Conseil fédéral trouve que la mesure mérite d'être étudiée, notamment parce que le taux d'intérêt moratoire actuel est beaucoup plus bas que celui de

nos voisins (11,32% pour l'Allemagne et 11,2% pour la France).

Les chiffres – surtout lorsqu'ils émanent de sociétés de recouvrement intéressées ([DP 1695](#)) – son sujets à caution: l'augmentation des poursuites ne suit pas celle des retards dans le paiement. En outre, il n'y a pas que des bons et des mauvais payeurs mais aussi une modification des habitudes dont la motion ne tient pas compte. Avant, les paiements s'effectuaient en une fois au guichet, voire par envoi postal. Aujourd'hui, les versements électroniques et les facilités bancaires permettent de fractionner les paiements. Les délais de paiement ne coïncident d'ailleurs pas toujours avec une fin de mois. Le flux des revenus des ménages est moins régulier avec l'extension du travail à l'heure ou l'augmentation du nombre d'indépendants. Une augmentation du taux d'intérêt moratoire ne modifierait vraisemblablement pas cette situation. Sa principale conséquence serait d'enrichir les gros créanciers, collectivités publiques comprises. Et de mettre un peu plus d'eau sur la tête de ceux qui ont du retard pour la bonne raison qu'ils n'ont pas les moyens de payer.

La comparaison européenne ne nous paraît pas recevable. Contrairement aux systèmes voisins, le droit suisse protège

de manière efficace les intérêts des créanciers en lui permettant un recours facile à l'exécution forcée. L'envoi d'un commandement de payer est une démarche judiciaire d'une simplicité extrême dont les conséquences peuvent être très désagréables. Le système unique en son genre prévu par la «LP» – loi sur la poursuite pour dettes et faillite – permet une pression très efficace sur les débiteurs. En outre, le nouveau code de procédure civile suisse, dont le Conseil national a débattu lors de la même session, permettra de manière discutable de saisir facilement le patrimoine du débiteur en cas de retard dans le paiement d'une dette constatée par un notaire: un acte authentique exécutoire sera assimilé à un jugement ([DP 1583](#)).

Des dettes régulièrement honorées sont bien sûr indispensables à la bonne marche de l'économie. Rien n'empêche d'ailleurs les sociétés commerciales qui craindraient le manque de liquidités de prévoir un taux d'intérêt supérieur au taux légal. Mais augmenter le taux d'intérêt de l'ensemble des dettes paraît à la fois abusif et inutile. D'autant que cela ne mettra pas fin à certaines pratiques discutables comme ces bulletins de versement majorés de frais de rappel forfaitaires.

L'UDC est raciste, mais pas d'extrême droite

Un rapport annuel sur le racisme en Suisse toujours éclairant

Albert Tille (20 juin 2008)

L'édition 2007 du rapport sur le racisme en Suisse, édité par la [Fondation contre le racisme et l'antisémitisme](#) et la [Société des minorités de Suisse](#), dénonce avec une détermination accrue l'attitude raciste de l'UDC. Le désormais plus grand parti de Suisse déplore le manque d'intégration des étrangers. Mais c'est lui qui détient le quasi monopole de la stigmatisation des allogènes. L'exclusion a été son thème central dans la campagne des élections fédérales. La plus importante mesure d'intégration, note le rapport, serait pourtant la suppression des campagnes attisant la haine contre les étrangers. Or ce discours fait dorénavant

partie du paysage électoral helvétique. On s'offusque tout au plus du «*style*» d'une campagne en banalisant l'importance du fond. Plus insidieusement, Christoph Blocher, suivi par son parti, a tenté d'édulcorer la norme pénale sur la discrimination raciale qui lui faisait «*mal au ventre*».

L'UDC est raciste. Mais ce n'est pas un parti d'extrême droite. Le rapport, comme chaque année, suit attentivement les faits et les écrits des petites formations d'extrême droite. Quelques agissements violents de *Hammerskinheads* et autres néo-nazis alertent l'opinion. Cette mouvance extrémiste n'est pas en progression. Elle

ne compte guère plus d'un millier de membres, mais recueille cependant la sympathie d'une importante minorité de jeunes comme le constate le programme [PNR 40](#) du Fond national de la recherche scientifique. L'UDC s'interdit de préconiser la violence et s'affirme ouvertement démocrate. Elle se distance donc clairement des formations extrémistes. Mais certains de ses membres, ainsi Ulrich Schliuer, acceptent de s'afficher dans des réunions d'extrême droite. Comment ne pas relever également que l'UDC a protesté contre le financement par les deniers publics de l'étude PNR 40 sur les mouvements extrémistes de droite.

Urbanisme et métamorphose

Lausanne mérite mieux qu'un projet-vitrine pour excuser un stade

Pierre Imhof (16 juin 2008)

Lausanne veut se métamorphoser et a lancé une démarche participative, au nom sympathique ([Ola!](#)) et à l'allure rafraîchissante. La dénomination du projet, par contre, est trompeuse: Métamorphose laisse penser à un changement à l'échelle de la ville, alors qu'il est limité dans l'espace: libérer une zone importante à l'emplacement du stade olympique, dans le quartier de la Pontaise, pour construire un éco-quartier, et reconstruire le stade au sud, à proximité du lac et de l'autoroute.

Pour la majorité des

Lausannois, la métamorphose sera sans portée concrète. Et pourtant, la ville est en grand changement, sans qu'aucun débat public, qu'aucune démarche ne l'accompagne, ne le gère, ne le canalise. Cette métamorphose-là, les habitants la vivent chaque jour et elle mériterait elle aussi d'être conduite et de bénéficier d'une vision.

Des quartiers nouveaux se développent ou changent de vocation, des rues sont réaménagées, des voies cyclables se font jour ici et là. Le nombre d'emplacement de voitures [Mobility](#) augmente, en

tout cas au centre, mais la vitesse commerciale des bus stagne, quand elle ne diminue pas. Sans parler du métro qui, dès cet automne, transformera la ville. Ces changements induisent de nouveaux cheminements, des modifications des habitudes. Ils affectent, positivement ou négativement, la vie des habitants et des visiteurs de la ville.

On peine pourtant à voir dans quel projet global ils s'inscrivent. Il s'agit d'une addition de petits changements qui n'en forment pas un grand, à l'échelle de la ville. La

technique et l'esthétique semblent l'emporter sur les choix de société: quelle place pour les piétons et les transports publics? Quels zones de rencontre et quels accès aux commerces? Quelle politique de gestion des espaces publics? Il semble que jamais la voiture ne soit vraiment remise en cause,

qu'aucune place de parc ne puisse être sacrifiée, que le moindre espace vide doit être rempli, au pire de places de stationnement pour les voitures, au mieux pour les deux-roues, généralement motorisés.

Il faut saluer l'esprit du projet Metamorphose. Mais à quoi

bon un éco-quartier à la Pontaise si le reste de la ville ne vit pas dans le même esprit? Metamorphose devrait être le projet d'une ville avec des points forts - la Pontaise, Vidy - et un esprit qui influence chacun des petits changements que vit la ville au fil du temps.

Genève: le projet La Praille-Acacias-Vernets relancé

Une réorientation qui laisse encore bien des problèmes et des ambiguïtés

Daniel Marco (19 juin 2008)

Vendredi 13 juin, la délégation du Conseil d'Etat genevois en charge du projet «*Praille-Acacias-Vernets*» tenait [conférence de presse](#) pour exposer les nouvelles conditions de mise en œuvre d'un projet «*en pause*» depuis plusieurs mois.

Une réorientation discrète, sinon floue, du programme qui prévoit toujours 40'000 emplois plus qualifiés que les 20'000 actuels et au moins 6'000 logements, ou même 9'000 dont, et c'est nouveau, 1'000 logements d'utilité publique. Un programme qui accentue le déséquilibre entre emplois et logements, alors que le canton de Genève recèle déjà trois quarts des emplois de la métropole franco-valdo-genevoise ([DP 1779](#)). Un programme qui aggravera les problèmes chroniques de circulation. La délégation gouvernementale reste très discrète sur le maintien de la maîtrise publique des terrains qui passeront de la zone industrielle à la zone de développement.

La réorientation

organisationnelle du projet fleure bon la reprise en mains. Le groupe de hauts fonctionnaires qui avait repris la barre après la démission surprise du banquier-chef-de-projet Benoît Genecand en avril dernier reste en place, en attendant la nomination d'une grosse équipe de direction: un chef de projet, son assistant, un urbaniste-paysagiste, un architecte-urbaniste, un ingénieur-mobilité, un ingénieur-civil, un ingénieur-environnement, un économiste et un chargé de communication. De plus, un groupe de pilotage comprenant deux conseillers d'Etat et un représentant des exécutifs des communes de Carouge, Genève et Lancy, ainsi que le futur chef de projet, sera constitué.

Jusqu'à présent la conception du nouveau quartier a été conçu dans une relative confidentialité voulue par le conseiller d'Etat Robert Cramer, en charge du pilotage initial, et qui a poussé le ridicule jusqu'à décréter l'embargo sur les projets non retenus dans le cadre du concours. Maintenant la

réorientation s'affiche sur le thème de la concertation et de la participation. Mais le fossé est large entre la participation-alibi et l'insertion réelle des habitants... et des conflits dans le projet. Le Conseil d'Etat et ses hauts fonctionnaires doivent savoir qu'un courant de pensée important en architecture et en urbanisme pratique le *work in progress*, ce qui signifie que la manière de conduire un projet est aussi importante que le projet lui-même. Un des fondateurs de ce courant, Giancarlo de Carlo (1919-2005), était l'une des autorités morales de l'architecture italienne dont il a accompagné l'histoire pendant plus d'un demi-siècle comme constructeur, enseignant, théoricien et militant.

Reste à espérer que cette réorientation s'inscrira dans cette perspective afin d'éclaircir les zones d'ombre qui subsistent aussi bien sur le programme du projet, l'avenir des terrains à bâtir appartenant à l'Etat et la forme du cadre bâti.

Genève: quand la souris s'invite à l'exercice de la démocratie

Le vote électronique proposé soulève davantage de problèmes qu'il n'en résout

Jean-Daniel Delley (18 juin 2008)

Genève s'apprête à donner au vote électronique une légitimité constitutionnelle. Avec Neuchâtel et Zurich, le canton du bout du lac participe depuis une dizaine d'années à une expérience-pilote menée par la Confédération. Genève espère bien être la première collectivité publique de la planète à proposer à son corps électoral un nouveau mode de participation civique digne de la modernité technologique. Son chancelier y compte bien, lui qui a piloté ce projet avec un tel enthousiasme qu'il peine à admettre les voix critiques.

Aux informaticiens et universitaires qui émettent des doutes quant à la fiabilité du système proposé, n'a-t-il pas opposé la confiance du citoyen moyen?

Les effets attendus de ce nouveau mode d'expression de la volonté populaire risque

bien de ne pas être au rendez-vous. Amélioration de la participation en général et de celle des jeunes en particulier? Si l'on excepte l'effet provisoire de la nouveauté, les données disponibles ne montrent pas une variation significative sur le long terme. Contrairement au vote par correspondance qui a provoqué une progression réelle et durable de la participation. Simplicité de la procédure? Là aussi le vote électronique ne tient pas la comparaison avec le vote par correspondance.

Mais le principal point d'interrogation reste la sécurité et la fiabilité du nouveau système, soulignent [nombre d'informaticiens](#). La difficulté réside dans la double exigence de confidentialité du vote et de contrôle de la régularité des opérations. Parce que le vote électronique ne laisse pas de

trace matérielle – un bulletin –, le recomptage n'est pas possible. Parce que la solution adoptée par Genève relève d'un logiciel dit propriétaire, seuls les concepteurs en maîtrisent le fonctionnement. Finie la participation au dépouillement, ouverte à chaque citoyen, et qui garantit un contrôle démocratique des opérations. D'où la revendication du choix d'un logiciel libre, dont les codes soient publics, et qui permettrait au moins à la communauté des informaticiens d'opérer ce contrôle. Mais les autorités genevoises ne prennent pas au sérieux ces critiques, qu'elles considèrent comme l'expression d'une nostalgie déplacée. Genève jouera donc probablement un rôle de pionnier, mais au risque d'essuyer les plâtres d'une modernité hâtive.